REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-50 PORTANT REGLEMENT DE STATIONNEMENT Place du Vieux Théâtre

Le Maire de la commune de Roinville,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R.44 et R.225,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'organisation du marché local le dimanche 29 août 2021,

Considérant l'occupation du domaine public pour l'installation des exposants,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement,

ARRÊTE

Article 1: En raison du marché local, installé place du Vieux Théâtre, le dimanche 29 août

2021, et afin de faciliter l'organisation de celui-ci, le stationnement des véhicules sera interdit à compter du samedi 28 août 00h00 et jusqu'au dimanche

29 août 15h00.

Article 2: Cette règlementation sera signalée sur place.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la

Brigade de Gendarmerie de Dourdan.

Fait à Roinville, le 29 août 2021,

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint,

Eric DAUVILLIERS.

